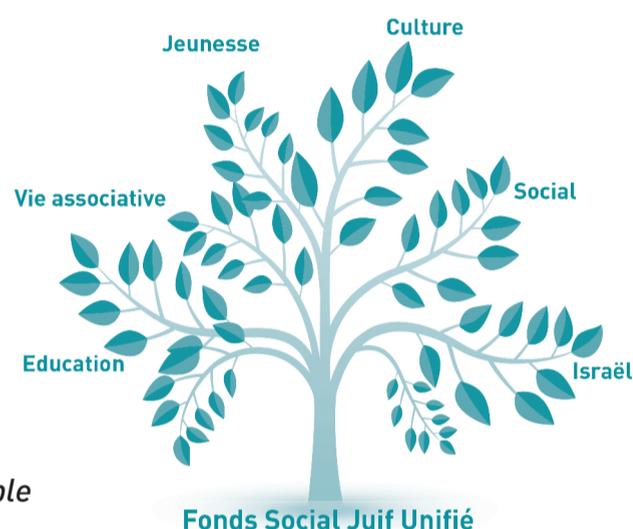


VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2017 POUR AGIR EN FRANCE ET EN ISRAËL



Votre don à l'Appel Unifié Juif de France, jusqu'au 31 décembre, sera déductible pour les 2/3 de votre impôt, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Il est pour nous fondamental et essentiel. Grâce à votre générosité, le FSJU améliore concrètement les conditions de vie de nombreuses familles, en France et en Israël.

Malgré notre action, les difficultés persistent et les disparités ne cessent de croître.

La fin de l'année approche et la solidarité est plus que jamais une nécessité.

66% de votre don à l'AUIF sont déductibles de vos impôts.

Par exemple, un don de 300 euros ne vous coûtera que 102 euros.

Attention votre don doit nous parvenir avant le 31 décembre 2017

Pour les particuliers, la limite de déductibilité est de 20% du revenu imposable. Pour les entreprises, de 5 % du chiffre d'affaires.

aujf.org

Oui j'agis avec le Fonds Social Juif Unifié

Je fais un don de :

50€ 200€ 500€ 1000€ €

Par chèque à l'ordre de AUJF

Par carte bancaire _____ Expire fin _____ 20 _____ + _____

mois année

Numéro de contrôle au dos de votre carte bancaire (les 3 derniers chiffres sur la bande de signature).

Par internet sur le site sécurisé www.aujf.org

Nom.....Prénom.....Tél.....

Adresse.....Email.....